

COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES  
Département de la VENDEE  
Conseil Municipal du Jeudi 24 octobre 2019  
Compte Rendu

Nombre de conseillers :  
en exercice : 13

Date de la convocation :  
18 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique à 18h30 sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, BRIANCEAU Joseph, GROSSIN André, GUERINEAU Chantal, PHELIPPEAU Rémy, TESSIER Jean, MERCIER Isabelle, BOURIEAU Bénédicte, GODET Jean-Philippe, Didier GROUSSIN, PILLET Mireille, GROSSIN Bénédicte

EXCUSES : CHAIGNE Amandine

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : PILLET Mireille

A 18h30 a eu lieu la visite des commerces place Simone Veil,

A 19h22, le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019 :

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils entendent approuver le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DECISIONS

Par délibération du 17 avril 2014 et conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

M le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Date	Fournisseur / Prestataire	Objet	Montant HT	Montant TTC
26/09/2019	SIGNAUX GIROD	Panneaux lieu-dit et directionnel	2 139.02€	2 566.82€
01/10/2019	TURQUAND	Réparation chaudière église	2 330.38€	2 796.46€
02/10/2019	TURQUAND	Contrat d'entretien chaudière salle polyvalente et église	697.00€	836.40€
02/10/2019	SIGNAUX GIROD	Panneau stationnement Résidence Clos de la St Michel et création arrêt de bus Les Suries/ Les Thibaudières	450.83€	541.00€
3/10/2019	ECHO VERT DISTRIBUTION	Bulbes : aménagement espaces verts place Simone Veil	595.00€	648.50€
3/10/2019	SARL RICHER	Paillage : aménagement espaces verts place Simone Veil	1 395.00€	1 674.00€
3/10/2019	PEPINIERES VEGETAL 85	Végétaux : aménagement espaces verts place Simone Veil	3 288.44€	3 551.28€
07/10/2019	SIGNAUX GIROD	Panneau « Entrée de zone de rencontre » - Mocquillons	113.64€	136.37€
08/10/2019	SAS BALDER	Illuminations de Noël	3 100.00€	3 720.00€
10/10/2019	SARL ASR	Signalisation horizontale – rue Jean Yole	2 663.90€	3 196.68€
14/10/2019	PEROCHEAU	Fourniture et pose de 5 cavurnes	1 799.10€	2 158.92€
18/10/2019	HERBRETEAU	Vivaces : aménagement espaces verts place Simone Veil	1 433.50€	1 576.85€
22/10/2019	GUEDON ELAGAGE	Abattage pin parasol rue des Abeilles	200.00€	240.00€

## DOSSIERS POUR DELIBERATIONS

### Réf. 01 : ADMISSION EN NON VALEURS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les admissions en non valeurs proposé par Mr MENARD, Trésorier de Côte de Lumière, par courrier du 23 septembre dernier :

- 2010 Annulation mandat n°1 et 2 : SAUR France : Remboursement branchement eau centre socio-culturel pour un montant de 641.34€
- 2011 T271 : BERLAND PUBLICITE : taxe sur les publicités pour un montant de 180.00€

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter les admissions en non valeurs et d'inscrire la dépense de 821.34€ au budget communal.

**VOTE :** Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** les admissions en non valeurs présentées ci-dessus et d'**INSCRIRE** la dépense de 821.34€ au budget communal.

### Réf. 02 : DECISION MODIFICATIVE N°2 : BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2019 a été validé par délibération en date du 18 Mars 2019 et modifié par la décision n°1 du 26 septembre 2019.

Dans le cadre de l'exécution du budget, il convient d'ajuster les inscriptions budgétaires.

DIMINUTION DE CREDIT – Section de fonctionnement						
Chap.	Arti.	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augment.	Diminution
D011	60612	Energie - Electricité	4 000.00€			
<b>TOTAL CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>			<b>4 000.00€</b>			
D65	6541	Créances admises en non valeurs	641.34			
D65	6542	Créances éteintes	180.00€			
<b>TOTAL CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>			<b>822.00€</b>			
D023	023	Virement à la section d'investissement		9 322.00€		
<b>TOTAL 023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				<b>9 322.00€</b>		
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>4 822.00€</b>	<b>9 322.00€</b>		
R73	73223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales				4 500.00€
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						<b>4 500.00€</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>4 500.00€</b>		<b>4 500.00€</b>
DIMINUTION DE CREDIT – Section d'investissement						
Chap.	Arti.	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augment.	Diminution
D23	2315	Installations, matériel et outillage techniques		9 322.00€		
<b>TOTAL CHAPITRE 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS</b>				<b>9 322.00€</b>		
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>9 322.00€</b>		
R021	021	Virement de la section de fonctionnement				9 322.00€
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>						<b>9 322.00€</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				<b>9 322.00€</b>		<b>9 322.00€</b>

**VOTE :** Le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOPTÉ** la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.

### Réf. 03 : PÔLE COMMERCIAL : AVENANTS (sujets 3 à 10)

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

Vu décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal n°02 du 22 novembre 2018 relatives à l'attribution du marché pôle commercial

Monsieur le Maire présente les différents avenants proposés par le maître d'œuvre

LOT - ENTREPRISES	MARCHE INITIAL + AVENANT PRECEDENT (HT)	AVENANT PROPOSE (HT)	MONTANT TOTAL (HT)	VARIATION
LOT 1 – AGESIBAT	206 939.29€	-4 174.82€	202 764.47€	-2.0174%
LOT 3 – AB2M	104 408.22	-449.46€	103 958.76€	-0.4305%
LOT 4 – SECOM ALU	74 837.00€	-3 107.00€	71 730.00€	-4.152%
LOT 5 – LR BOIS	16 037.00€	468.00€	16 505.00€	2.9182%
LOT 6 - GUIGNE	38 325.60€	790.00€	39 115.60€	2.0613%
LOT 9 – SNCV OUEST	56 000.00€	-1 206.13€	54 793.87€	-2.1538%
LOT 10 – SNGE OUEST	63 963.78€	196.79€	64 160.57€	0.3077%
LOT 11 – DECO PEINT	17 010.48€	623.16€	17 633.64€	3.663%

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** les avenants présentés ci-dessus et **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous actes s'afférent au dossier.

### Réf. 04 : VENTE D'UNE PARCELLE AU GARAGE RICHARD : TARIFS

Par délibération n°07 du conseil municipal du 29 juin 2017, il a été donné un avis favorable au principe de vent d'une parcelle au garage RICHARD.

Aujourd'hui, il convient de définir un prix de vente



VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de **FIXER** le prix de vente à 15€ TTC du m<sup>2</sup> et **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous actes d'afférent au dossier.

### Réf. 05 : AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LE RAM

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'une convention de mise à disposition de locaux et d'équipements pour l'exercice de la compétence Relais Assistants Maternels (RAM) avait été signé le 17 octobre 2011.

Pour faire suite à l'évolution de l'organisation du service du RAM, la convention initiale doit être modifiée comme suit :

**-Article 1<sup>er</sup> :**

La phrase : « A ce titre, il est prévu que l'Educatrice de Jeunes Enfants se déplace pour réaliser des animations et assurer des permanences bureau dans chaque commune du territoire. »

Est remplacée par la formulation suivante :

« A ce titre, il est prévu que les Educatrices de Jeunes Enfants se déplacent pour réaliser des animations dans chaque commune du territoire. »

**-Article 2 :**

Le paragraphe relatif à la description des locaux et des équipements pour les animations est modifié comme suit :

**« Accueil de loisirs « Les P'tits Landais » 10, rue de l'Industrie**

Salle d'activités dédiée aux plus jeunes enfants : jeux, tapis, livres, lecteur CD, mobilier mis à disposition si jugés adaptés aux très jeunes enfants par l'animatrice. Salle de sieste utilisable pour la motricité ou autre activité. Kitchenette. WC enfants. WC adultes, avec possibilité de mettre une table pour le change des bébés. Hall d'accueil. Jardin et jeux d'extérieur si adaptés.

Possibilité de laisser des malles de jeux dans les placards.

Utilisation de ces locaux suivant un planning établi en prenant en compte leur non disponibilité le mercredi et vacances scolaires. Ponctuellement, selon les disponibilités, utilisation de la bibliothèque ~~au Centre Socio Culturel~~, en tenant compte du planning d'occupation par les écoles. »

Le paragraphe relatif à la description des locaux et des équipements pour les permanences est supprimé.

**ARTICLE 2 :**

---

Les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer l'avenant tel que présenté ci-dessus.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** les modifications proposées ci-dessus et **AUTORISE** Mr le Maire à signer l'avenant.

---

**Réf. 06 : AVENANT AU PACTE FISCAL**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le pacte fiscal arrive à échéance à la fin de l'année.

La commission des finances de la communauté de communes du pays des achards à proposer de renégocier les modalités de ce pacte. Pour cela, il convient de modifier l'échéance de ce pacte fiscale pour se laisser le temps de revoir les clauses.

Monsieur le Maire expose la méthode proposée.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer l'avenant au pacte fiscal, avenant qui modifie l'échéance d'une année, les autres articles ne sont pas modifiés.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de modifier l'échéance du pacte fiscal d'une année et **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous actes s'afférent au dossier.

---

## **Réf. 07 : ADHESION DE LA COMMUNE A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE ET FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE**

La loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique a donné un fondement juridique et un cadre légal au versement de participations éventuelles par les collectivités et établissements publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 a précisé les conditions et modalités de ces contributions financières des employeurs territoriaux.

Par délibération du 25 octobre 2018 le Conseil Municipal a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence, engagée par le Centre de Gestion conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour la passation d'une convention de participation dans les conditions prévues au II de l'article 88-2 de cette même loi, pour le risque « prévoyance ».

Après appel public à la concurrence et étude des dossiers des soumissionnaires, au regard des critères précisés dans le cahier des charges de la consultation, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé de retenir l'offre de TERRITORIA MUTUELLE dans les conditions tarifaires ci-dessous :

- Garantie 1 : maintien de salaire avec prise en compte ou non, en tout ou partie du régime indemnitaire

<b>GARANTIE OBLIGATOIRE : INCAPACITE DE TRAVAIL</b>								
<b>Base des cotisations</b>	TIB + NBI + RIB							
<b>Base des prestations</b>	TIN + NBI + RIN (sauf CIA et PFA)							
<b>Choix du Niveau par l'agent Assuré</b>								
Niveaux :	N 1	N 2	N3	N4	N 5	N6	N7	N8
TIN + NBI si DT/IJ :	90%	90%	90%	90%	100%	100%	100%	100%
RIN si DT/IJ :	0%	90%	90%	90%	0%	90%	90%	90%
RIN si PT franchise 30J	0%	0%	90%	0%	0%	0%	90%	0%
RIN si PT franchise 90 J	0%	0%	0%	90%	0%	0%	0%	90%
<b>Taux de cotisation</b>								
Taux HT :	0.57%	0.70%	0.73%	0.72%	0.71%	0.86%	0.90%	0.89%
Taux TTC :	0.61%	0.75%	0.78%	0.77%	0.76%	0.92%	0.96%	0.95%

- Garantie 2 : invalidité (indemnité journalière à hauteur de 90 % TIN+ NBI) – 0,52 % TTC
- Garantie 3 : perte de retraite consécutive à une invalidité à hauteur de 90 % – 0,26 % TTC
- Garantie 4 : décès (100% TIN + NBI annuel) – 0,25 %

Le choix de l'offre de TERRITORIA MUTUELLE a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion le 20 juin 2019.

**VOTE** : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'**ADHERER**, via une convention tripartite, à la convention de participation pour le risque « prévoyance » au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune avec le prestataire TERRITORIA MUTUELLE et de **FIXER** la participation financière de la commune à 8.21€ brut par agent à temps complet.

### **Questions diverses :**

- Demande d'un particulier pour obtenir un droit de passage ou acquérir une parcelle communale afin de diviser sa parcelle et créer une sortie : le conseil municipal propose de faire appel à un géomètre pour prévoir un aménagement global avec la parcelle du particulier et les délaissés communaux.
- Lecture du courrier du camping la Guyonnière : suite au refus du conseil municipal sur le rachat d'un chemin communal, les gérants propose un échange de chemin afin de conserver le sentier de randonnée pédestre.
- Remaniement cadastral : plan du remaniement cadastral consultable en mairie du 5 novembre au 5 décembre 2019, puis des permanences auront lieu afin de répondre aux questions des administrés.
- Pôle commercial : les baux sont en cours de rédaction. Les clés vont être remis aux locataires début

novembre afin d'aménager les locaux en fonction de leur activité et une ouverture au public est prévue début décembre.

- Place Simone Veil : les travaux sont quasiment terminés. Les plateaux surélevés n'ont pas pu être créés. Des coussins berlinois ont été installés à la place. Restent à installer le mobilier urbain.
- Chemin piétonnier LC Les Hortensias : l'enrobé sera coulé fin décembre 2019 début janvier 2020, en fonction du temps.
- Les anciens hangars Viaud, rue de Verdun, ont été détruits.
- Parking salle polyvalente : un bi-couche a été aménagé.
- Travaux de réhabilitation du presbytère : la démolition est terminée. Les travaux de maçonnerie débiteront début novembre.
- ZA La Lande : les travaux d'aménagement des 7 lots ont débuté. A ce jour, 5 lots sont réservés. L'analyse des offres pour la création d'un giratoire est en cours à la communauté de communes du Pays des Achards.
- Lecture du courrier de remerciement de Mme BROSSE.
- Bâtiment des boulistes : des travaux de sécurisation et d'aménagement « hors d'eau » sont en cours.
- Inauguration du chemin des Coppellois et 30 du jumelage : samedi 9 novembre
- Repas des personnes de +70 ans : samedi 23 novembre
- Inauguration des commerces : samedi 14 décembre à 10h00
- Vœux du Maire à la population : dimanche 12 janvier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

A Saint Julien des Landes, le 24 octobre 2019  
**Le Maire, Joël BRET**